

UDAP de l'Orne

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

L'UDAP de l'Orne est un service de la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie. La responsable de l'UDAP est une architecte et urbaniste de l'État portant le titre d'architecte des bâtiments de France (ABF).



L'UDAP est à la disposition de tout citoyen ayant un projet élaboré ou ressentant le besoin de conseils préalables : par exemple, propriétaire d'un monument historique ou habitant d'un espace protégé (abords de monument historique, SPR, site inscrit ou classé). L'ABF et son adjoint ingénieur des services culturels des bâtiments de France assurent des permanences à Mortagne-au-Perche et à Alençon. Se renseigner auprès de l'UDAP pour les prises de rendez-vous. L'UDAP accompagne également les élus dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (SCOT, PLU) ou leurs projets d'aménagement (lotissements, équipements, espaces publics).

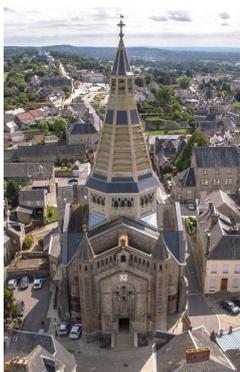
L'UDAP a une vocation très ouverte fondée sur trois grandes missions :

- **Conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité ;**
- **Contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés ;**
- **Assurer la conservation et la valorisation des monuments historiques.**



Des fiches pratiques réalisées par les UDAP de Normandie sont à la disposition du public sur le site de la DRAC.

Favoriser la qualité architecturale et urbaine, sensibiliser les caractères spécifiques des territoires, informer sur les démarches administratives sont les principaux objectifs de ces fiches, en amont de la phase administrative d'instruction des dossiers.



- Horaires d'ouverture au public : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Adresse : 15bis, rue de Fresnay - BP 238 - 61007 Alençon cedex
- Téléphone : 02 33 26 03 92
- Courriel : sdap.orne@culture.gouv.fr

Fiches conseils : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Normandie/Les-poles/Le-pole-patrimoines-et-architecture/L-unite-departementale-de-l-architecture-et-du-patrimoine-de-l-Orne>